

## **LE SERVICE DU PERSONNEL VOUS INFORME**

Dans le cadre des mesures visant à généraliser le travail jusqu'à 70 ans, il est maintenant possible de se procurer des déambulateurs auprès de vos secrétariats, au titre des fournitures de bureau.

Ces dispositifs devront permettre une meilleure prise en charge et une amélioration de la productivité des salariés seniors au travail.

Un bilan annuel sera établi avec les partenaires sociaux afin d'évaluer les matériels déjà homologués par le Sénat, l'Académie Française, le MEDEF, le ministère du Travail et par le ministère de la Fin de la Vie (ex ministère de la Santé).

Premiers témoignages :



M. X. Gestion de production à Gennevilliers : "J'ai choisi un modèle avec un petit siège, c'est vraiment pratique lorsque je vais à la machine à café !..."

Mme Y. Contrôle de gestion à Corbeil : "Je suis très satisfaite du déambulateur, j'ai pu choisir un modèle avec un petit panier, ce qui est très utile lorsque je vais en gazette ou à la photocopieuse...."



En option, ces modèles peuvent être équipés d'un GPS (pour retrouver son bureau), d'un support de perfusion et d'un urinoir suivant prescription médicale.

Les options de confort ( coloris, sellerie cuir, roues alu) ne sont pas prises en charge par la CPAM mais peuvent être prises en charge par votre entreprise selon votre convention collective.